

**Martine FAURE**  
Députée de la Gironde

Paris, le 17 février 2010

Monsieur Bernard KOUCHNER  
Ministre des Affaires étrangères  
et européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07

Monsieur le Ministre,

Suite à la catastrophe qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, je me fais l'écho de la détresse des parents adoptifs d'enfants haïtiens en attente d'évacuation vers la France et qui, après avoir beaucoup espéré, ne se satisfont plus des annonces lénifiantes et des postures compatissantes.

Je suis interpellée par le Collectif Aquitaine SOS Haïti Enfants Adoptés qui fait état d'informations alarmantes à propos de 120 enfants toujours en attente de rapatriement alors que leur dossier comporte tous les éléments exigés par l'État français et qu'il a été validé par les autorités haïtiennes. L'annonce de la fermeture de la cellule de crise du Service de l'Adoption Internationale (S.A.I.) et de la suspension des vols d'évacuation depuis le 11 février 2010 a provoqué un mouvement d'incompréhension indignée, aggravé par l'absence d'informations précises. Aucun parent n'a été contacté pour communication du motif de rétention de ses enfants, certes haïtiens, mais juridiquement apparentés à des ressortissants français, et ceux qui ont tenté d'obtenir des renseignements auprès du S.A.I., du ministère des Affaires étrangères ou de l'Ambassade de France n'ont pas eu satisfaction.

Par ailleurs, qu'en est-il de la commission mixte *ad hoc* franco-haïtienne dont vous aviez annoncé la création et qui devait faciliter le traitement des procédures pour lesquelles des éléments probants permettent d'établir l'existence d'un jugement mais qui ne peut être produit suite au séisme ?

Dans l'espoir d'une prompte réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Martine FAURE